

Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité en 2021

En 2021, dans le contexte du prolongement de la crise sanitaire, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 3 790 atteintes commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (« anti-LGBT+ ») : 2 170 crimes et délits et 1 620 contraventions sur l'ensemble du territoire français.

Ces atteintes prennent majoritairement la forme d'injures ou de diffamations (59 %).

Par rapport à 2020, le nombre de crimes et délits « anti-LGBT+ » enregistrés est en hausse de 28 %, et celui des contraventions de 16 % (respectivement, + 12 % et + 32 % par rapport à 2019, année précédant la crise sanitaire).

Le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes : environ 20 % des victimes de menaces ou violences « anti-LGBT+ » et seulement 5 % des victimes d'injures « anti-LGBT+ » déclarent avoir porté plainte en moyenne sur la période 2012-2018, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité.

Plus de la moitié de ces atteintes (53 %) sont enregistrées dans des agglomérations de 200 000 habitants et plus, mais cette proportion a diminué au cours des deux dernières années.

Près de la moitié des victimes subissent des crimes et délits « anti-LGBT+ » dans des lieux publics.

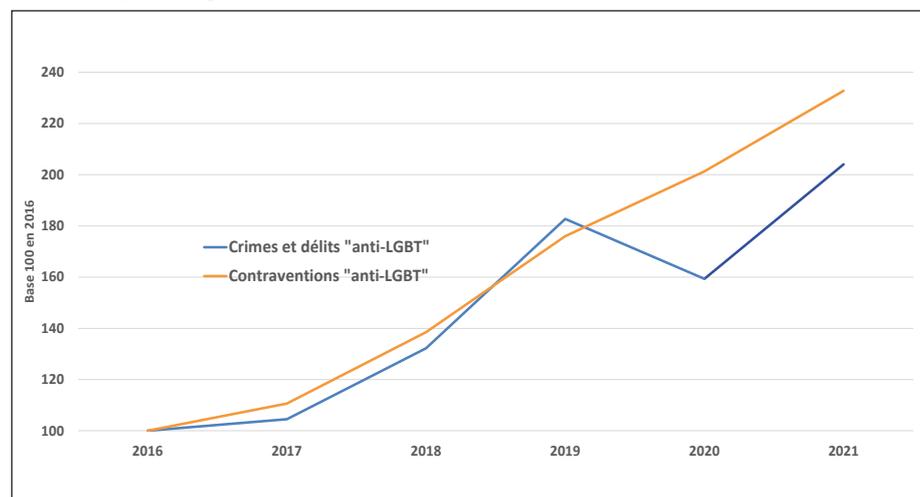
Les crimes et délits « anti-LGBT+ » enregistrés touchent majoritairement les hommes (73 % en 2021) et les jeunes de moins de 30 ans (51 %). Sur le périmètre restreint de la police nationale, les victimes de contraventions « anti-LGBT+ » sont également surtout des hommes (73 %) mais la part des moins de 30 ans est plus faible que pour les crimes et délits (37 % des victimes de contraventions).

Depuis 2016, le nombre d'actes « anti-LGBT+ » enregistrés a doublé

Sur la période 2016-2021, le nombre de crimes ou délits « anti-LGBT+¹ » enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales a doublé (+104 %, soit +15 % en moyenne par an). Après une hausse entre 2016 et 2019 (+ 83 %) et une baisse de 13 % entre 2019 et 2020, le nombre de crimes et délits « anti-LGBT+ » enregistrés par les services de sécurité repart à la hausse (+28 % entre 2020 et 2021). Par rapport à 2019, avant la crise sanitaire, le nombre de crimes et délits en 2021 est en augmentation de 12 % (encadré 1).

1. Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexes et autres personnes se reconnaissant dans d'autres orientations sexuelles ou identités de genre.

1 Evolution des crimes, délits et contraventions « anti-LGBT+ » enregistrés par les services de sécurité de 2016 à 2021



Champ : France.

Lecture : Entre 2016 et 2021, le nombre de crimes et délits « anti-LGBT+ » a augmenté de 104 %, celui des contraventions « anti-LGBT+ » de 133 %

Source : SSMSI, base des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie.

Les contraventions enregistrées par les services de sécurité en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la victime connaissent également une forte progression entre 2016 et 2021 (+133 %, soit +18 % en moyenne par an), malgré le contexte sanitaire lié au Covid-19 (+16 % entre 2020 et 2021 après +14 % entre 2019 et 2020). Le nombre de contraventions enregistrées en 2021 s'établit à 1 620, soit une progression de 32 % par rapport à 2019. Il s'agit très majoritairement, comme en 2019 et 2020, d'injures non publiques (plus de 85 %).

La hausse des atteintes enregistrées s'inscrit dans un contexte particulier d'amélioration de l'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie, de nature à favoriser le dépôt de plainte : mise en place de "référénts accueil" dédiés dans les commissariats et gendarmeries, formations spécifiques dispensées aux personnels, ...

Les atteintes « anti-LGBT+ » font rarement l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de sécurité

Les statistiques issues des enregistrements réalisés par les services de police et de gendarmerie nationales ne couvrent qu'une faible part des faits réellement commis car la très grande majorité des victimes d'actes à caractère « anti-LGBT+ » ne portent pas plainte.

En effet, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (*encadré 1*), sur la période 2012-2018, les violences à caractère « anti-LGBT+ » ont touché en moyenne chaque année 7 000 victimes parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus. Les menaces et les injures « anti-LGBT+ » ont concerné en moyenne chaque année respectivement 25 000 et 160 000 personnes. Ces victimes sont majoritairement des hommes (près de 7 fois sur 10 pour les victimes de violences et les injures « anti-LGBT+ », près de 6 sur 10 pour les victimes de menaces).

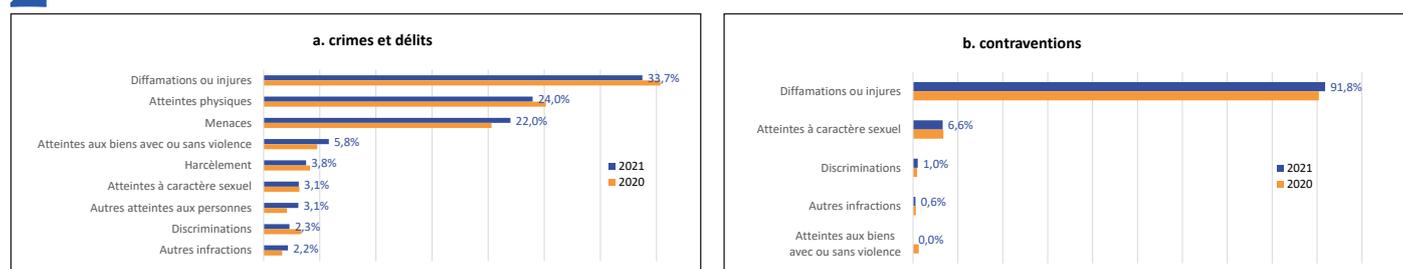
Ces victimes portent rarement plainte : 5 % pour les victimes d'injures à caractère « anti-LGBT+ » et 20 % pour les victimes de menaces ou violences à caractère « anti-LGBT+ » (moyennes sur la période 2012-2018).

Plus de la moitié des actes « anti-LGBT+ » enregistrés sont des diffamations ou injures

En 2021, 34 % des crimes et délits à caractère « anti-LGBT+ » sont des diffamations ou injures (35 % en 2020, *figure 2.a*) suivies des atteintes physiques non sexuelles (24 % en 2021 et 25 % en 2020). Plus d'un crime et délit « anti-LGBT+ » sur cinq est une menace : 22 % en 2021 (20 % en 2020).

Sur le champ des contraventions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, les injures et diffamations représentent plus de 90 % des contraventions en 2021 (en 2020 également, *figure 2.b*).

2 Répartition des atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité en 2020 et 2021



Champ : France.

Lecture : en 2021, les diffamations ou injures représentent 32,9 % des crimes et délits « anti-LGBT+ » et 91,8 % des contraventions « anti-LGBT+ ».

Source : SSMSI, base des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie.

Une sur-représentation des atteintes commises dans les communes de plus de 200 000 habitants

En 2021, l'agglomération parisienne concentre 20 % des atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les services de sécurité alors que sa population représente 16 % de la population totale (*figure 3*) ; les communes de 200 000 habitants et plus (hors agglomération parisienne) concentrent 34 % des actes « anti-LGBT+ » en 2021 (25 % de la population).

Les communes rurales demeurent très sous-représentées parmi les actes « anti-LGBT+ » enregistrés en 2021 : la part des atteintes dans ce type de communes est de 11 %, ce qui est nettement plus faible que leur part dans la population totale (22 % au 1^{er} janvier 2021).

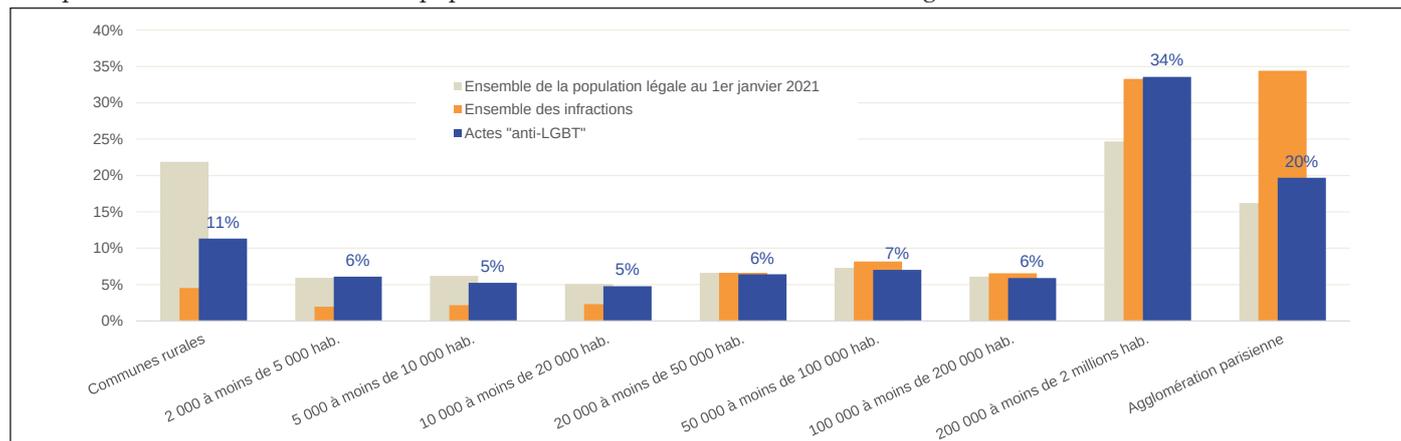
La répartition des atteintes dans les autres types d'unités urbaines est proche de celle de la population totale.

L'analyse de la répartition territoriale des crimes et délits « anti-LGBT+ » doit être effectuée avec précaution. En effet, les disparités observées peuvent dépendre des différences de comportement de dépôt de plainte pour ce type d'atteintes selon le type d'unité urbaine.

En 2021, le taux moyen d'enregistrement d'atteintes à caractère « anti-LGBT+ » est de 5,6 atteintes enregistrées pour 100 000 habitants en France. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les régions Hauts-de-France (7,6), Occitanie (6,6) et Ile-de-France (6,4). La Bretagne et les Pays de la Loire enregistrent les taux les plus bas (respectivement 3,5 et 3,6 atteintes pour 100 000 habitants). Les départements et régions d'outre-mer enregistrent un taux inférieur à la moyenne nationale : 4,2 atteintes « anti-LGBT+ » pour 100 000 habitants (*voir figure complémentaire sur Interstats*).

3 Répartition selon la taille de l'agglomération du lieu de commission des faits des atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité en 2021

Comparaisons avec l'ensemble de la population et l'ensemble des infractions enregistrées en 2021



Champ : France.

Lecture : En 2021, 11% des atteintes « anti-LGBT+ » sont commises dans des communes rurales.

Sources : SSMSI, base infractions enregistrées par la police et la gendarmerie ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 1^{er} janvier 2021).

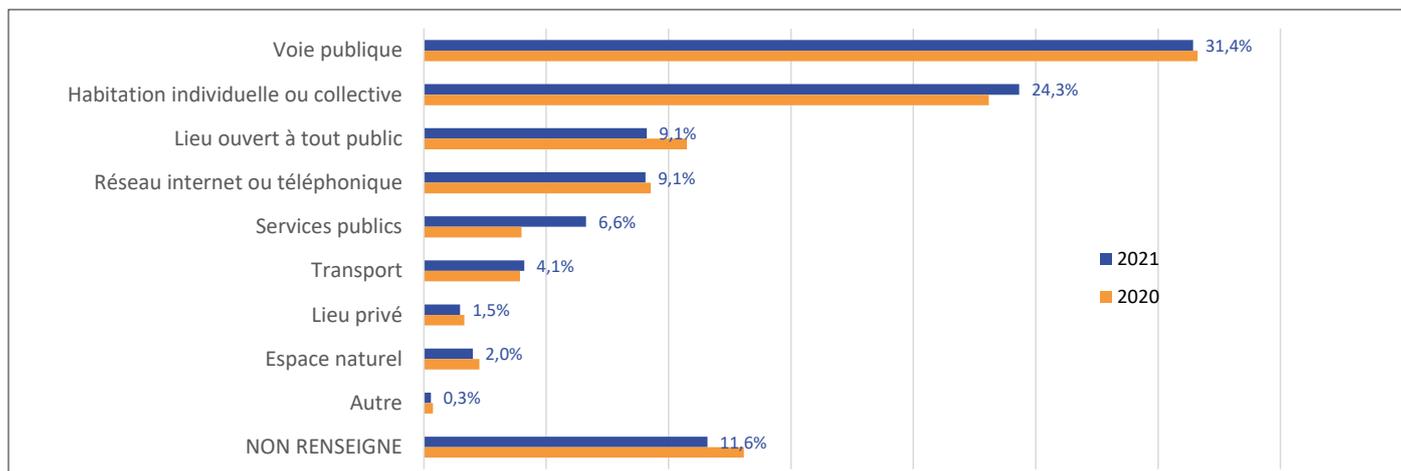
Des crimes et délits principalement commis dans la rue ou dans des lieux ouverts au public

S'agissant plus particulièrement des victimes² de crimes et délits « anti-LGBT+ » enregistrés, près de la moitié (47 %) les ont subis dans des lieux publics : 31 % sur la voie publique, 9 % dans des lieux ouverts au public et 7 % dans des services publics (*figure 4*). Cependant, en 2021, dans le contexte du prolongement de la crise sanitaire, près d'un quart des atteintes (24 %) se déroulent dans des habitations individuelles ou collectives, contre 20 % avant la crise sanitaire.

La part des victimes de crimes ou délits « anti-LGBT+ » commis via les réseaux internet ou téléphoniques est stable en 2021, par rapport à 2020 (9 %).

2. L'information relative au lieu de commission de l'infraction n'est pas disponible pour les contraventions.

4 Répartition des victimes de crimes et délits « anti-LGBT+ » enregistrés par les forces de sécurité par type de lieu de commission



Champ : France.

Lecture : En 2021, 31,4% des victimes de crimes et délits « anti-LGBT+ » ont subi les faits sur la voie publique.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Les jeunes et les hommes davantage victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT+ » enregistrés par la police et la gendarmerie

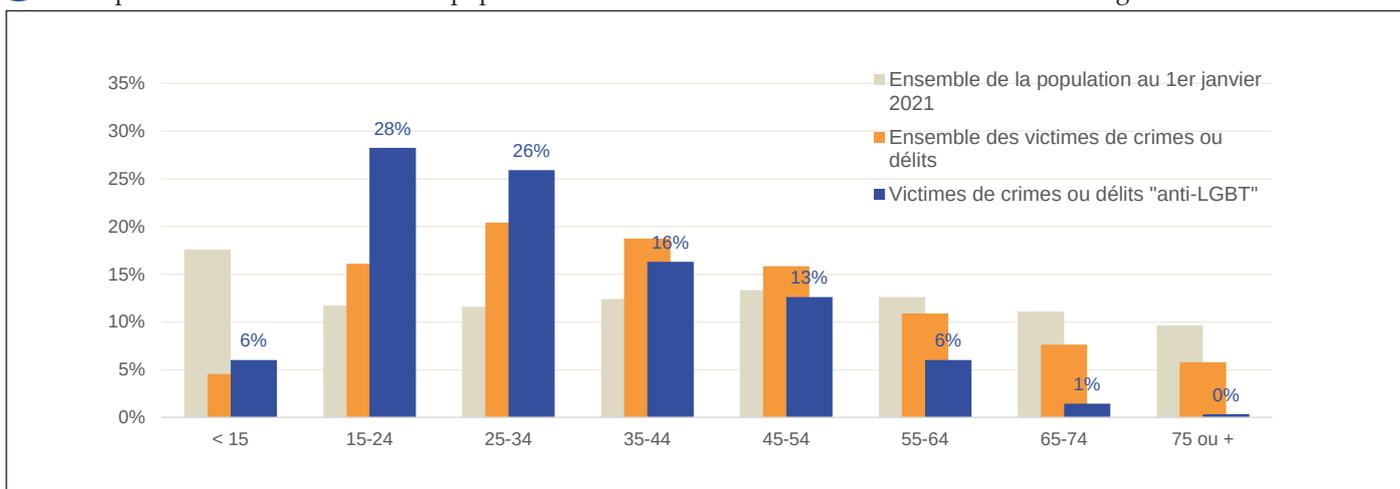
60 % des victimes de crimes et délits « anti-LGBT+ » ont moins de 35 ans, dont 28 % entre 15 et 24 ans, et 26 % entre 25 et 34 ans, alors que ces tranches d'âges ne représentent chacune que 12 % de la population (*figure 5*). Pour autant, toutes les tranches d'âges sont concernées par les actes à caractère « anti-LGBT+ ».

Par ailleurs, les crimes et délits à caractère « anti-LGBT+ » touchent majoritairement les hommes (proportion qui oscille entre 72 et 76 % entre 2016 et 2021).

Sur le périmètre restreint des contraventions enregistrées par les seuls services de la police nationale (soit 50 % des contraventions), les victimes d'atteintes « anti-LGBT+ » sont également majoritairement des hommes (73 % en 2021) et plutôt jeunes (37 % ont moins de 30 ans, 70 % ont moins de 44 ans).

5 Âge des victimes associées aux crimes et délits « anti-LGBT+ » enregistrés par les forces de sécurité en 2021

Comparaison avec l'ensemble de la population et l'ensemble des victimes de crimes et délits enregistrés en 2021



Champ : France.

Lecture : En 2021, 28% des victimes de crimes ou délits « anti-LGBT+ » ont entre 15 et 24 ans.

Sources : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 1^{er} janvier 2021).

Encadré 1 - Sources et méthodes

1. La délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité sont amenées à rédiger des procédures relatives à des crimes, délits ou contraventions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces crimes, délits ou contraventions ont pu être constatés suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

Les crimes et délits commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, réelle ou supposée, sont repérés dans les procédures de deux façons :

- soit par la qualification pénale de l'atteinte qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime (74 % des enregistrements) ;
- soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle » (26 % des enregistrements).

Les contraventions « anti-LGBT+ » sont repérées uniquement avec la qualification pénale.

Par commodité, on parlera d'actes ou d'atteintes « anti-LGBT+ », qui est la dénomination utilisée notamment par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH).

Chaque victime est comptée autant de fois qu'elle est associée à des crimes ou délits « anti-LGBT+ » distincts.

Les informations sur les victimes ne sont pas fournies pour les contraventions sur le champ de la gendarmerie nationale car elles ne sont actuellement pas centralisées.

Pour la première fois cette année, le champ de l'étude est la France entière (hors collectivités d'Outre-mer qui représentent 14 crimes et délits et 5 contraventions « anti-LGBT+ » en 2021).

En France, en 2021, le contexte de prolongement de la crise sanitaire continue d'influencer la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée. Les données présentées ici doivent donc être interprétées en tenant compte de ce contexte particulier.

Encadré 1 - Sources et méthodes (suite)

2. L'enquête Cadre de vie et sécurité

L'enquête Cadre de vie et sécurité est une enquête nationale de victimation, représentative des personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine qui vise à connaître les faits de délinquance dont ces personnes ont pu être victimes, qu'elles aient ou non porté plainte devant les services de sécurité. Elle complète les données issues des services de police et de gendarmeries nationales.

Dans l'enquête Cadre de vie et sécurité, toutes les victimes d'injures, de menaces et de violences (hors contexte de vol et commises par une personne qui n'habite pas avec elles au moment de l'enquête) sont interrogées sur les circonstances de l'incident le plus récent qu'elles ont subi. Elles peuvent notamment faire état du caractère « anti-LGBT+ » des faits.

Avertissement : En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'enquête Cadre de vie et sécurité n'a pas pu être menée à bien par l'Insee en 2020 (sur les atteintes subies en N-1 donc en 2019) et par conséquent, les indicateurs présentés dans cette publication n'ont pas pu être actualisés depuis la précédente contribution. Néanmoins, il s'agit là de statistiques structurelles estimées en moyenne sur une période de temps relativement longue et qui conservent une certaine stabilité. Pour plus d'information et de résultats sur l'enquête voir : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>

Pour en savoir plus

- Bernardi, V. et al. (2022), *Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2021*, Interstats Analyse n°45, SSMSI
- Bernardi, V. et Delobel, L. (2021), *Baisse du nombre de victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT+ » enregistrés par les forces de sécurité en 2020*, Interstats Info rapide n°17, SSMSI
- Macaux, L. et Debuchy, S. (2021), *Les outrages sexistes enregistrés par les services de sécurité en 2020*, Interstats Info rapide n°16, SSMSI
- Matinet, B. et Bernardi, V. (2022), *Les victimes du sexisme en France*, Interstats Analyse n°40, SSMSI
- SSMSI (2022), *Insécurité et délinquance en 2021 : une première photographie*, Interstats Analyse n°41
- SSMSI (2019), *Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité 2019 – Les violences physiques ou sexuelles (hors situation de vol)*



Les données des graphiques associés à cette étude sont disponibles sur le site internet du SSMSI



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication :

Christine Gonzalez-Demichel

Rédactrice en chef : Ketty Attal-Toubert

Auteure : Dounia Tir

Conception graphique : François Tugores

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter @Interieur_stats

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr